



**PRÉFET
DE L'ISÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires

Le Préfet

Grenoble, le **10 AOUT 2020**

ALEXANDRA AUMELAS

Service Aménagement Sud Est-Chargée de planification

Monsieur le Maire,

Par délibération en date du 2 mars 2020, le conseil municipal a arrêté le projet de Plan Local d'Urbanisme de Monestier de Clermont. Ce dossier m'a été transmis, pour avis, après son dépôt en préfecture le 16 avril 2020, conformément aux dispositions de l'article L. 153-16 du code de l'urbanisme.

À l'issue de l'analyse qui a été réalisée par les services de l'État, je suis amené à formuler les réserves suivantes qui sont détaillées dans le document annexé intitulé « RÉSERVES de l'ÉTAT » sur :

- la compatibilité à la « Loi Montagne » de secteurs de projets;
- la non-conformité de la station d'épuration ;
- l'absence de zonage des eaux pluviales ;
- la justification d'« éléments et secteurs à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural » (Article L151-19)
- la conformité du Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) sur le camping ;
- la traduction des risques naturels
- la traduction des emplacements réservés ;

Par conséquent, j'émet un **avis favorable sous les réserves précédentes sur ce projet de PLU.**

Je vous demande de modifier votre document en conséquence lors de son approbation par le conseil municipal.

Je vous invite par ailleurs à tenir compte des observations sur les différentes pièces du projet de PLU formulées dans le document annexé intitulé « OBSERVATIONS DE L'ÉTAT », ce qui contribuera à améliorer la qualité de votre document et en facilitera l'application ultérieure.

En ce qui concerne la procédure, je vous rappelle que, conformément à l'article L.153-19 du code de l'urbanisme, le dossier mis à l'enquête publique est le projet arrêté par le conseil municipal, auquel sont annexés, conformément à l'article R. 153-8 du même code, le présent avis et les avis des autres personnes publiques associées et organismes consultés.

**Monsieur le Maire de Monestier de Clermont
Mairie de Monestier de Clermont
103 Grande Rue
38650 MONESTIER DE CLERMONT**

Tél : 04 56 59 46 43
Mél : alexandra.aumelas@isere.gouv.fr
17 boulevard Joseph Vallier - BP 45
38040 Grenoble Cedex 09

J'attire votre attention sur l'obligation pour les collectivités, depuis le premier janvier 2016, de numériser leurs documents d'urbanisme et leurs évolutions ultérieures et de les mettre à disposition sur un site internet (ordonnance n° 2013-1184 du 19 décembre 2013 relative à l'amélioration des conditions d'accès aux documents d'urbanisme et aux servitudes d'utilité publique).

Mes services et plus particulièrement la Direction Départementale des Territoires (service aménagement sud-est) restent à votre disposition pour vous aider à prendre en compte mes réserves ainsi que les remarques formulées lors de l'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération très distinguée.

Le Préfet

*Pour le Préfet, par délégation
Le Secrétaire Général*

Philippe PORTAL